



DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 37

En exercice : 37 Date de convocation du Conseil Communautaire :

Présents : 29 Le 13/09/2016

Pouvoirs : 6 Votants : 35

Le 19 septembre 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

<u>Absents excuses</u>: Hubert BONNET (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Olivier EYRAUD, Yann GALLAY, Vincent LAUTIER (Pouvoir Anny SANLAVILLE), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX).

<u>Assistaient</u>: Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET.

Secrétaire de séance : Christian BAISE.

<u>OBJET</u>: TRANSPORTS – Tarifs complémentaires pour les transports urbains Saônibus et les transports scolaires

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-président en charge du Transport et de l'Aménagement de l'espace, rappelle que le Conseil communautaire lors de sa séance du 24 mars 2016 a validé les propositions tarifaires relatives aux services de transports urbains Saônibus à partir du 29 août 2016 et scolaires à partir de la rentrée 2016/2017 (délibération 2016C27).

2 situations particulières ont été soulevées lors de la rentrée 2016 et donnent lieu à deux propositions d'adaptation des tarifs :

- 1. Les élèves domiciliés à moins de 2 kms de leur établissement de secteur ne peuvent bénéficier de la carte de transport scolaire donnant accès aux lignes 1/2/3 du réseau Saônibus. Il est donc proposé de créer une carte spécifique pour les élèves du secondaire des 19 communes de la CCDSV, domiciliés à moins de 2 kms de leur établissement pour leur donner accès aux lignes 1/2/3 du réseau Saônibus (cette disposition donnera également accès aux élèves de St Jean de Thurigneux et Civrieux scolarisés à Saint André de Corcy et ceux de Fareins, Frans, Beauregard scolarisés à Jassans). Cette carte sera établie sur demande comme les autres, moyennant des frais de dossier identiques à celle d'une carte de transports scolaires normale. Elle est valable 10 mois (année scolaire).
- 2. Les élèves domiciliés en dehors des 19 communes mais scolarisés dans un établissement scolaire situé dans le territoire de la CCDSV, n'ont a priori pas accès aux services de transports scolaires de la CCDSV (cas notamment des élèves domiciliés dans le Rhône). Il est proposé de ne donner accès aux services scolaires qu'en fonction des places disponibles, et de créer un abonnement annuel (10 mois scolaires) dont les frais de dossier seront de 50 € par an, sans tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants comme pour les scolaires habitant et scolarisés dans la CCDSV.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve les propositions de tarifications complémentaires concernant les services transports urbains et scolaires dès l'approbation de la présente délibération;
- Décide d'instituer une carte spécifique pour les élèves du secondaire domiciliés sur l'une des 19 communes de la CCDSV, à moins de 2 kms de leur établissement, pour leur donner accès aux lignes 1/2/3 du réseau Saônibus;
- Décide d'instituer une carte d'abonnement annuel au transport scolaire pour les élèves domiciliés HORS CCDSV mais scolarisés sur le territoire de la CCDSV
- Décide d'appliquer pour la délivrance de ces deux cartes, les tarifs selon le tableau suivant :

e de la journal de la company de la comp	TRANSPORTS SCOLAREST IC	
Frais de dossier pour carte d'abonnement annuel donnant accès au lignes 1/2/3 du réseau Saônibus, valable 10 mois (année scolaire)	Élèves du secondaire domiciliés dans une des 19 communes de la CCDSV et scolarisés à moins de 2 kms de leur domicile (y compris les élèves des communes de Saint Jean de Thurigneux / Civrieux / Fareins / Frans / Beauregard car établissements de secteur en dehors de la CCDSV)	-30 € premier enfant -20 € second enfant -10 € à partir du 3 ^{ème} enfant
Frais de dossier pour carte d'abonnement annuel au transport scolaire HORS CCDSV (10 mois année scolaire)	Elèves domiciliés HORS CCDSV, utilisant les transports scolaires de la CCDSV, acceptés en fonction des places disponibles	- 50 € par enfant
Duplicata de la carte scolaire		10 €
Pénalités de retard	Remise du dossier demande de transport scolaire après le 13 juillet	50€
Amende	Pour non présentation de la carte après 3 avertissements	86 € (8 € si présentation dans les 8 js)

Mandate le Président pour engager les procédures nécessaires à la mise en œuvre de cette carte spécifique.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 2 7 SEP. 2016 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160919-2016C75-TR

A Trévoux, le 19 septembre 2016

Affichage le :

2 7 SEP. 2016

Le Président, Bernard GRISON